

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 19 MARS 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin.  
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.  
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier et Alain Fortin.

**ABSENCE MOTIVÉE :** Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

**ORDRE DU JOUR**

**125-07-2018**

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2018**

**126-07-2018**

Sur proposition de madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018. »

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 5 MARS 2018**

**127-07-2018**

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – BRISE-GLACE ROTATIF****128-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et la livraison d'un brise-glace rotatif de 103 pouces compatible avec l'attachement du chargeur sur roue de la Ville, les soumissions suivantes ont été reçues le 6 mars 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix, taxes incluses
Nortrax inc. – Chicoutimi	36 792 \$
Groupe R.Y. Beaudoin inc. – Victoriaville	39 089,63 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition et la livraison d'un brise-glace rotatif de 103 pouces compatible avec l'attachement du chargeur sur roue de la Ville, à la firme Nortrax inc. de Chicoutimi, pour un montant de 36 792 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 36 792 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****SOUSSIONS – ENSEMBLE DES PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES MUNICIPALES****129-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de l'ensemble des produits chimiques pour l'entretien des piscines municipales, la soumission suivante a été reçue le 13 mars 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total – taxes incluses
Piscine Pro inc. – Alma	14 030,66 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur du Service des loisirs et de la culture précisant la conformité de la seule soumission reçue et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,  
ET RÉSOLU :

"de retenir la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture de l'ensemble des produits chimiques pour l'entretien des piscines municipales à la firme Piscine Pro inc. d'Alma,

pour la somme de 14 030,66 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission déposée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – MISE EN INVENTAIRE – TRANSFORMATEURS DE POTEAUX** **130-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la mise en inventaire de 18 transformateurs de poteaux de différentes capacités, les soumissions suivantes ont été reçues le 14 mars 2018 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses	Prix incluant les pertes énergétiques sur la durée de vie des transformateurs
Lumen inc. – Alma	72 848,16 \$	Non évalué
Siemens inc. – Trois-Rivières	87 789,16 \$	Non évalué

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la non conformité de la soumission de la firme Siemens inc., les taxes incluses et qu'en raison de la présence d'un seul soumissionnaire conforme, il n'est pas nécessaire de considérer l'octroi du contrat en fonction du plus bas coût incluant les pertes énergétiques sur la durée de vie des transformateurs;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la mise en inventaire de 18 transformateurs de poteaux de différentes capacités à la firme Lumen inc. d'Alma, pour un coût d'acquisition de 72 848,16 \$, taxes et transport inclus."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**BAIL NUMÉRO 1531 – SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALCAN LIMITÉE – SITE DE LA MARINA ET DU CAMPING DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE** **131-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2011, la Ville d'Alma et la Société Immobilière Alcan limitée ont signé un bail pour la location du terrain de la marina et du camping de Saint-Cœur-de-Marie situés en bordure du Lac-Saint-Jean, du 22 juin 2011 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Société Immobilière Alcan limitée accepte de renouveler ce bail pour une autre période de huit ans;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail numéro 1531 intervenu avec la Société Immobilière Alcan limitée pour la

location du terrain de la marina et du camping de Saint-Cœur-de-Marie situés en bordure du Lac-Saint-Jean pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2026, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FESTIVALMA INC. – GRANDE NUIT 2018 – SUBVENTION**

**132-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE Festivalma inc. a organisé la première édition de la « Grande nuit » dans le cadre des festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a connu un succès retentissant;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de Festivalma pour la tenue d'une seconde édition de la « Grande nuit »;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 \$ à Festivalma inc., le tout, selon les modalités suivantes, à savoir :

- 20 000 \$ pour la seconde édition de la « Grande nuit »;
- 5 000 \$ pour la tenue du défilé entre la Place Festivalma et le centre-ville;

cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

étant entendu qu'il faudra déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme, le tout conditionnellement à la tenue des événements."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT – INGÉNIEURIE – FONDATIONS DE L'ABRI POUR PROTÉGER LES ABRASIFS**

**133-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite procéder à l'installation d'un abri de toile pour protéger les abrasifs servant aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme Mageco Consultants inc. de déposer une offre d'honoraires professionnels pour l'ingénierie nécessaire pour les fondations de l'abri;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le directeur adjoint du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,  
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Mageco Consultants inc. le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à la proposition datée du 26 février 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le directeur adjoint du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 7 128,45 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation 052."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT D'INGÉNIERIE – MISE À NIVEAU DES DONNÉES DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉE – PROGRAMME TECQ 2019-2022**

**134-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la Ville d'Alma doit procéder à la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égout et de chaussée pour les prochaines années (2019-2022);

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme Maxxum Gestion d'actifs inc. et Planifika inc. de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser la mise à niveau du plan d'intervention municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics :

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve, ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Maxxum Gestion d'actifs inc. et Planifika inc. le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 19 février 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le coordonnateur du Service technique à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 21 500 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement d'emprunt 251-2015."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT – INGÉNIERIE – COMMUNICATION EN FIBRE OPTIQUE DES STATIONS DE POMPAGE DANS LE SECTEUR SUD DE LA VILLE**

**135-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au programme triennal d'immobilisation que la Ville remplace les systèmes de communication dans les stations de pompage du secteur sud puisqu'ils ont plus de vingt-cinq ans et qu'ils sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite réaliser l'ingénierie requise pour remplacer ce système par de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des travaux publics a demandé à la firme Groupe Barrette inc. de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser l'ingénierie détaillée pour le projet de communication en fibre optique des stations de pompage dans le secteur sud de la Ville, comprenant notamment :

- La préparation des plans et devis et estimation du projet;
- L'estimation préliminaire des matériaux et de la main d'œuvre;
- La réunion de coordination;
- L'émission des plans préliminaires et estimation;
- L'émission des plans et devis pour soumission et construction;
- L'analyse des soumissions et validation de conformité;
- L'analyse des travaux à la fin de ceux-ci;
- Les dessins conformes à l'exécution;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier, ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Groupe Barrette Ingénierie inc. le mandat de réaliser l'ingénierie détaillée pour le projet de communication en fibre optique des stations de pompage dans le secteur sud de la Ville, le tout conformément à sa proposition datée du 21 février 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 20 995 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au budget du Service de l'hygiène du milieu."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### FESTIVALMA INC. – DEMANDE D'EXTENSION DU COUVRE-FEU – 136-07-2018 AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'événement Festirame se tiendra à la Place Festirame du 6 au 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Festivalma ont formulé au conseil municipal une demande d'autorisation pour prolonger les spectacles du 6, 7, 12, 13 et 14 juillet 2018 jusqu'à minuit trente;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande une autorisation pour la tenue de la « Grande nuit » le 14 juillet 2018 jusqu'à 4 h le 15 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale sur les nuisances stipule que cette dernière ne s'applique pas à la production de bruit « produit par des équipements, des appareils amplificateur de son, des instruments de musique lors d'une manifestation publique ou d'une activité communautaire ou sportive ou un spectacle ou autre type de représentation, tenu sur la voie publique ou dans un parc public, ou produit par des personnes y participant ou y assistant dûment autorisés par résolution du Conseil municipal »;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,  
appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"d'accorder l'autorisation prévue au règlement 1001-07 à l'organisme Festivalma inc. pour la tenue des spectacles prévus à la Place Festirame les 6, 7 12, 13 et 14 juillet 2018, jusqu'à minuit;

Et d'accorder ladite autorisation le 14 juillet 2018 jusqu'à 4 h le 15 juillet 2018 pour la tenue de la « Grande nuit »."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LES GRANDS TALENTS AU SECONDAIRE – JOURNÉE DE FORMATION – COMMANDITE** **137-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean coordonne depuis 2012 l'événement « Les Grands Talents au Secondaire »;

CONSIDÉRANT QUE la journée formation de cet événement se déroulera à Alma;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan de visibilité offert;

CONSIDÉRANT QUE certaines sommes sont disponibles à cette fin dans le cadre de la politique des arts de la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Regroupement Loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, à titre de commandite pour la partie « formation des jeunes » de l'événement « Les Grands Talents au Secondaire » qui se déroulera à Alma au printemps 2018, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires de la politique municipale de la culture."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD JOSEPH-COLLARD – MONSIEUR DANY GAUTHIER (VIANDE EXCEL)** **138-07-2018**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par monsieur Dany Gauthier (Viande Excel) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel sud Joseph-Collard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de vendre à monsieur Dany Gauthier (Viande Excel), un terrain situé à l'intersection de la rue de la Science et de l'avenue de la Production, dans le parc industriel sud Joseph-Collard, soit une partie des lots 5 509 297 et 5 367 798, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, d'une superficie d'environ 34 800 pieds carrés, tel que

démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,75 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 309-2018 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE SUD DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES, AU COÛT DE 2 576 512 \$ INCLUANT LES DÉPENSES CONTINGENTES, ET AUTORISER UN EMPRUNT JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT DE 2 576 512 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

**139-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 309-2018 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 309-2018 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 309-2018 ayant pour objet de décréter les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne Sud du Service de la prévention des incendies, au coût de 2 576 512 \$ incluant les dépenses contingentes, et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 2 576 512 \$ pour en acquitter le coût."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 310-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012**

**140-07-2018**

Les membres du conseil suspendent la présente séance, le temps de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 310-2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 310-2018 est ouverte à 19 h 24.

Madame la conseillère Aurée Villeneuve donne les informations pertinentes sur le projet de règlement 310-2018. Monsieur le Maire invite les citoyens à faire part de leurs commentaires.



Monsieur Guy St-Pierre exprime ses inquiétudes relativement à l'impact de la modification du zonage pour le prolongement de l'avenue Iberville, notamment pour le trafic éventuel sur la rue Jean-Paul Ladouceur.

Monsieur Benoit-Claude Auclair ajoute que l'augmentation du nombre de jumelé sur l'avenue d'Iberville aura sûrement un impact sur sa propriété de la rue Jean-Paul Ladouceur. Il demande le retrait de cette disposition.

À la suggestion de madame la conseillère Audrée Villeneuve, cette disposition est retirée du projet de règlement et les demandeurs pourront rencontrer les fonctionnaires du Service d'urbanisme pour plus d'information.

Puisqu'il n'y a aucune autre intervention, l'assemblée publique de consultation est levée.

À la reprise de la séance, à 19 h 32, les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 310-2018 AYANT  
POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012**

**141-07-2018**

Il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"d'adopter le second projet de règlement 310-2018 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012, de façon à :

- Aggrandir le périmètre urbain pour permettre la consolidation de 2 entreprises de vente de véhicules récréatifs de l'avenue du Pont Sud, à l'entrée de la ville;
- Autoriser la dispense de cours d'anglais dans une résidence de la rue Boulanger Ouest, voisine d'une zone commerciale existante, dans le quartier Naudville;
- Autoriser les commerces de voisinage et un atelier de fabrication artisanale de savon sur l'avenue du Pont Nord, dans le secteur Delisle;
- Rendre techniquement possible l'agrandissement sur 3 étages d'une résidence pour personnes âgées entre les avenues du Pont Nord et du Cristal, dans le secteur Delisle;
- Corriger une marge de recul latérale dans le parc industriel de Saint-Cœur-de-Marie;
- Reconnaître un usage de résidence unifamiliale jumelé autorisé et présent sur la rue Ricken dans le quartier Riverbend;
- Reconnaître les services et institutions présents au centre-ville, le bureau d'avocats au coin de Scott Ouest et Côte du Collège;
- Reconnaître les services et institutions présents au centre-ville, tels que la Maison des Syndicats;
- Reconnaître les commerces de voisinage le long de l'avenue du Pont Nord, dans le secteur Saint-Cœur-de-Marie."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012** **142-07-2018**

Madame la conseillère Aurée Villeneuve donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012.

**DÉROGATION MINEURE – 755, RUE PRICE OUEST** **143-07-2018**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage déposée par madame Aurélie Marchand et monsieur Vincent Melet, propriétaires, pour autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à au moins 3,7 mètres de la ligne arrière, plutôt qu'à au moins 7,5 mètres, comme le prévoit dans la zone Rd40 le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 755, rue Price Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal « Le Lac-Saint-Jean » en date du 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une consultation publique lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme dans son rapport de la réunion tenue le 7 février 2018;

il est proposé par madame la conseillère Aurée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"que ce conseil ratifie la recommandation du C.C.U. et accepte cette demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à au moins 3,7 mètres de la ligne arrière, plutôt qu'à au moins 7,5 mètres, comme le prévoit dans la zone Rd40 le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 755, rue Price Ouest, le tout conformément aux conditions mentionnées dans la recommandation C.C.U. 18-01-05 a), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES AUX TAUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018** **144-07-2018**

Monsieur le conseiller François Carrier donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de réviser les tarifs d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes aux taux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 311-2018 AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS ET CONDITIONS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES À CEUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018** **145-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,  
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,  
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 311-2018 ayant pour objet de réviser les tarifs et conditions d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes à ceux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**146-07-2018**

Aucune.

**RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE**

**147-07-2018**

Madame la conseillère Véronique Fortin, sur le comité de la prévention des incendies :

- Elle informe la population que les préventionnistes du Service de la prévention des incendies vont débiter les visites dans les résidences afin de vérifier la présence et l'état des détecteurs de fumée, des extincteurs et des appareils de chauffage.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**148-07-2018**

Monsieur William Gagnon :

- Est-ce que le conseil municipal regarde la possibilité de relocaliser les Cadets de l'air Escadron 804 Lions d'Alma afin que l'équipement nécessaire à leurs activités soit dans le même local?

Madame Allyson Grenon :

- Est-ce qu'il y a des projets de jardins collectifs avec des arbres fruitiers et des plantes comestibles sur le territoire de la Ville?

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.

  
Greffier

  
Maire

